



DECISION N° 24/DA/FEICOM/DG DU 08 OCT 2026

Pour la réalisation des prestations de maintenance des installations de climatisation, ventilation et désenfumage de l'Immeuble Siège du FEICOM à Yaoundé.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

26/N° 24/DA/FEICOM/DG/DMRF/DC/SDAS/SMA/SMAB



LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE**, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Appel D'Offre National Ouvert N°015/AONO/FEICOM/CIPM/2026 du 06 juillet 2026 relatif à la réalisation des prestations de maintenance des installations de climatisation, ventilation et désenfumage de l'Immeuble Siège du FEICOM à Yaoundé.

DECIDE:

Article 1^{er} : L'entreprise **DONVIDEX SUPPORT SERVICES SARL**, BP : 2444 Yaoundé, TEL : 691 48 93 99 ; NIU : **M081512380688P**, N°RC : **RC/YAO/2015/B/740**, est déclarée adjudicataire de la Lettre – Commande issue de l'Appel d'Offres National Ouvert visé supra, pour un montant de **vingt-huit millions neuf cent dix-huit mille cent vingt-cinq (28 918 125) francs CFA TTC**. Elle compte exécuter la Lettre-Commande dans un délai de **douze (12) mois**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer la prestation.

Article 2 : Le Responsable de ladite entreprise est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y relative.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, 08 OCT 2026

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.



FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE / SPECIAL COUNCIL SUPPORT FUND FOR MUTUAL ASSISTANCE